

# Neogen® Clean-Trace® ATP Water Test

Produit en kit

## Identification du kit

Nom commercial : Neogen® Clean-Trace® ATP Water Test

Code du produit : H20

Nombre de pièces : 700005216|H2O

### Détails du fournisseur de la fiche d'informations de sécurité Kit

Neogen Corporation 620 Lesher Place Lansing, Michigan 48912 United States of America T 800.234.5333

sds@neogen.com - https://www.neogen.com/

## Information générale

Restrictions d'emploi : N'utilisez pas les composants d'un kit avec un autre kit.

Description générale : Il s'agit d'une trousse de test composée de plusieurs composants individuels, énumérés cidessous, chacun pouvant être associé à sa propre fiche de données de sécurité (FDS). Les

articles et autres produits chimiques immobilisés et inaccessibles ne sont pas accompagnés de

cette fiche.

### Contenu du kit

Nom	Classification GHS
Clean-Trace ATD Extractant	Aquatique Aigu 3, H402 Aquatique Chronique 3, H412
Clean-Trace LSA Enzyme	Non classé

### Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA		
Numeró ONU					
Le produit n'est pas un produit dange	reux selon les règlements applicables	au transport			
Désignation officielle de transp	ort de l'ONU				
Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé		Non réglementé			
Classe(s) de danger relative(s)	Classe(s) de danger relative(s) au transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
Groupe d'emballage (s'il y a lieu)					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		

# **Neogen® Clean-Trace® ATP Water Test**

Kit Fiche d'information de sécurité (SIS)

TMD	DOT	IMDG	IATA		
Dangers environnementaux					
Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé					
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

## Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### TMD

Non réglementé

### DOT

Non réglementé

### **IMDG**

Non réglementé

### IATA

Non réglementé

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78° et au recueil IBC¹º

Non applicable



## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 07-24-2025 Version: 1.0

### **SECTION 1 Identification**

### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Clean-Trace® ATD Extractant
Type de produit : Food Safety -- [Food Safety]

Code du produit : 400001133

### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : 400001133

### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire,Recherche scientifique et développement

Restrictions d'emploi : N'utilisez pas les composants d'un kit avec un autre kit.

### 1.4. Données relative au fournisseur

Neogen Corporation 620 Lesher Place Lansing, Michigan 48912 United States of America T 800.234.5333

sds@neogen.com - https://www.neogen.com/

### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:

Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)

Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

## **SECTION 2 Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (GHS CA)

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 3 H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

### Étiquetage GHS CA

Mentions de danger (GHS CA) : H402 - Nocif pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS CA) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### **SECTION 3 Composition/information sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Tricine	N-[2-Hydroxy-1,1-bis(hydroxymethyl) ethyl]glycine glycine, N-[2-hydroxy-1,1-bis(hydroxymethyl) ethyl]- / N-(tri(hydroxymethyl) methyl)glycine / N-[2-hydroxy-1,1-bis(hydroxymethyl) ethyl]glycine / N-[tris-(hydroxymethyl)m ethyl] glycine	n° CAS: 5704-04-1	≥1-<5	Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2A, H319 TSOC EU 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## **SECTION 4 Premiers soins**

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

Self protection of the first-aider : Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

## 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

## 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

### SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la

zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans

les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter

qu'elle attaque les matériaux environnants.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières

absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la

fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### **SECTION 7 Manutention et stockage**

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Assurer une bo

danger

Mesures d'hygiène

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage : 2 – 30 °C

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

## SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

07-24-2025 (Date d'émission) FR-CA (français - CA) 5/16

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

### Protection des mains:

Gants de protection

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







### **SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Apparence : Aucune donnée disponible

Couleur : Incolore Odeur : Légère

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 8,5

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Soluble in water.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **SECTION 10 Stabilité et réactivité**

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales

de stockage et d'emploi.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

## **SECTION 11 Données toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

ľ	Clean-	Irace®	AID	Extra	ctant
---	--------	--------	-----	-------	-------

Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

1,74 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

1,74 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)

1,74 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

### Tricine (5704-04-1)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 423: Acute Oral Toxicity – Acute Toxic Class Method, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 8,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 8,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

## Tricine (5704-04-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

07-24-2025 (Date d'émission) FR-CA (français - CA) 7/16

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### **SECTION 12 Données écologiques**

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à

court terme)

: Nocif pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique - danger

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

chronique (à long-terme)

Tricine (5704-04-1)		
CL50 - Poissons [1] > 100 mg/l		
CE50 - Crustacés [1] > 100 mg/l		
CE50 96h - Algues [1] 145000 mg/l (ECOSAR, Algae, QSAR)		
CE50 96h - Algues [2]	≈ 92560,04 mg/l Test organisms (species): other:	

### 12.2. Persistance et dégradation

Clean-Trace® ATD Extractant		
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable		
Tricine (5704-04-1)		
Persistance et dégradabilité Readily biodegradable in water.		

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tricine (5704-04-1)		
Potentiel de bioaccumulation Not bioaccumulative.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,87 (QSAR, KOWWIN, 25 °C)	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Tricine (5704-04-1)			
Mobilité dans le sol -2,298 Source: Quantitative Structure Activity Relation			
Écologie - sol Highly mobile in soil.			
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)		

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé Fluorinated greenhouse gases : Non

### **SECTION 13 Données sur l'élimination**

Réglementation régionale sur les déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des eaux

Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

usées

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Indications complémentaires

: Ne pas réutiliser des récipients vides.

## **SECTION 14 Informations relatives au transport**

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA			
14.1. Numeró ONU	14.1. Numeró ONU					
Le produit n'est pas un produit dange	reux selon les règlements applicables	au transport				
14.2. Désignation officielle de t	ransport de l'ONU					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.3. Classe(s) de danger relati	ve(s) au transport					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.4. Groupe d'emballage (s'il y	a lieu)					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.5. Dangers environnementaux						
Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé						
Pas d'informations supplémentaires disponibles						

## 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### **TMD**

Non réglementé

#### **DOT**

Non réglementé

### **IMDG**

Non réglementé

#### **IATA**

Non réglementé

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78° et au recueil IBC¹º

Non applicable

## **SECTION 15 Informations sur la réglementation**

### Tricine (5704-04-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada

Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi

### Tricine (5704-04-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

## **SECTION 16 Autres informations**

Date d'émission : 07-24-2025

Texte complet of	Texte complet des classes de danger et des phrases H:		
H315	Provoque irritation cutanée		
H319	Provoque un sévère irritation des yeux		
H335	Peut irriter les voies respiratoires		
H402	Nocif pour les organismes aquatiques		
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme			

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.



## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 10-29-2024 Date de révision: 09-05-2025 Remplace la fiche: 07-24-2025 Version: 3.0

### **SECTION 1 Identification**

### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Clean-Trace® LSA Enzyme
Type de produit : Food Safety -- [Food Safety]

Code du produit : 400001134

### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : 400001134

### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

Restrictions d'emploi : N'utilisez pas les composants d'un kit avec un autre kit.

### 1.4. Données relative au fournisseur

Neogen Corporation 620 Lesher Place Lansing, Michigan 48912 United States of America T 800.234.5333

sds@neogen.com - https://www.neogen.com/

### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:

Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international) Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

## **SECTION 2 Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (GHS CA)

Non classé

### 2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

### Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **SECTION 3 Composition/information sur les composants**

## 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de l'article 3 de l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux.

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### **SECTION 4 Premiers soins**

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

Self protection of the first-aider : Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

### SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la

zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

## 6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans

les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter

qu'elle attaque les matériaux environnants.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en

l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les

égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

09-05-2025 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 12/16

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### **SECTION 7 Manutention et stockage**

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage : 2 – 30 °C

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

## SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

### Protection des mains:

Gants de protection

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







09-05-2025 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 13/16

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### **SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Incolore
Odeur : Légère

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 6,4

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Soluble in water.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **SECTION 10 Stabilité et réactivité**

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales

de stockage et d'emploi.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

### **SECTION 11 Données toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 6,4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 6,4
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

09-05-2025 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 14/16

### Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration

: Non classé

: Non classé

Symptômes/effets après inhalation Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

## **SECTION 12 Données écologiques**

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à

court terme)

Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger

chronique (à long-terme)

: Non classé.

### 12.2. Persistance et dégradation

### **Clean-Trace® LSA Enzyme**

Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Fluorinated greenhouse gases : Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

usées

: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **SECTION 14 Informations relatives au transport**

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA	
14.1. Numeró ONU				
Le produit n'est pas un produit dange	reux selon les règlements applicables	au transport		
14.2. Désignation officielle de t	ransport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.3. Classe(s) de danger relati	ve(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage (s'il y	a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.5. Dangers environnementaux				
Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé				
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

### **TMD**

Non réglementé

#### **DOT**

Non réglementé

#### **IMDG**

Non réglementé

### IATA

Non réglementé

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78° et au recueil IBC¹º

Non applicable

## **SECTION 15 Informations sur la réglementation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **SECTION 16 Autres informations**

 Date d'émission
 : 10-29-2024

 Date de révision
 : 09-05-2025

 Remplace la fiche
 : 07-24-2025

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.